

† LÉON BOSSARD

*Délégué du Comité international de la Croix-Rouge*

Le Comité international a été très attristé par le décès, survenu à Auckland le 10 juillet 1964, de M. Léon Bossard, son délégué en Nouvelle-Zélande depuis de nombreuses années.

C'est en septembre 1942, en effet, qu'il commença d'exercer ses fonctions à titre bénévole et, d'emblée, il fit montre des plus hautes qualités de conscience et d'humanité. Car, à cette époque, on était en pleine guerre et dans plusieurs camps répartis dans le pays se trouvaient des prisonniers japonais, principalement à Faetherston, et des internés de diverses nationalités, en particulier dans les camps de Pahiatua et de Somes-Island.

M. Bossard visitait ces détenus, s'informait de leurs besoins, retournait les voir et se chargeait d'acheter pour eux des objets, d'obtenir de Genève l'aide dont ils avaient besoin. Il s'occupait aussi de la transmission de messages entre les internés et leur famille, se chargeait d'enquêtes qu'allait entreprendre l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Connaissant les besoins et les désirs des prisonniers et des internés, il envoyait à Genève des rapports très documentés et intervenait auprès des autorités néo-zélandaises, qui se montrèrent toujours très compréhensives. M. Bossard eut également les meilleurs rapports avec la Croix-Rouge nationale qui fit tout pour lui faciliter la tâche.

A la fin de la seconde guerre mondiale, une nouvelle activité le requit. Il s'occupa du rapatriement des prisonniers et des internés civils et, plus tard, lorsque le CICR reçut la mission, en exécution de l'art. 16 du Traité de Paix avec le Japon, de faire établir des listes d'anciens prisonniers de guerre en mains japonaises, M. Bossard apporta un concours précieux en assumant le rôle d'intermédiaire entre le Gouvernement et la Croix-Rouge néo-zélandais, et l'institution de Genève.

Par la suite, c'est essentiellement une tâche de liaison dont M. Bossard fut chargé, représentant le CICR en Nouvelle-Zélande avec une grande distinction et renseignant le siège central d'une manière attentive et qui témoignait de son profond dévouement à la cause humanitaire.

Le rappel de ces quelques faits suffit à faire sentir la perte que signifie, pour le Comité international, la disparition de M. Léon Bossard. M. Léopold Boissier a adressé à M<sup>me</sup> Bossard un message de sympathie, dans lequel il lui exprime l'affliction de l'institution qu'il préside :

« C'est avec un profond regret que j'ai appris, par un télégramme qui m'a été adressé par le secrétaire national de la Croix-Rouge néo-zélandaise, que nous avons perdu notre excellent délégué M. Bossard. Avec mes collègues, je vous prie d'agréer ainsi que votre fils nos plus sincères condoléances. Au nom de nous tous, je désire vous assurer que nous nous souviendrons toujours de lui comme l'un des plus dévoués de nos délégués à l'étranger. »